

Mouniapaodean

Cote de référence FR ANOM COL H 3926/b
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H3926/n° matricule de 1° catégorie/b
Condamné en 1884
Envoyé en Obock et Guyane française
N° matricule 32 / 26192 / 6715

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°32), transféré en Guyane (1e catégorie n°26192, puis libéré 4e catégorie 1e section n°6715)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).